

## Conseil Municipal du 24 mars 2025

### DELIBERATION N° 2025-02-04 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

L'an deux mille vingt cinq, le **lundi 24 mars à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

<b>Date de convocation :</b>	18 mars 2025	<b>Nombre de conseillers municipaux :</b>
		En exercice : 28
<b>Date d'affichage :</b>	18 mars 2025	Présents : 18
		Votants : 26
<b>Secrétaire de séance :</b>	Laurent VANDERHAEGHE	Absent : 02

#### Présents :

Monsieur René RETHORE, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAEGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Alexandre VIEIRA, Madame Sophie JACOTIN, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Isabelle JOURDAIN, Madame Stéphanie FOURNEL, Monsieur Jean-Marie VAYER, Madame Jenna SALORD, Madame Emilie LARGE, Monsieur Coumar PREM, Monsieur Jean-François RIOS, Monsieur Jean-Marc MAUGUIN, Monsieur Patrick KATAKO, Monsieur Claude ARNOU

#### Absents excusés et représentés :

Monsieur Simon YORO	donne pouvoir à	Madame Claudie ORMEAUX
Monsieur Abdelkrim TABBOU	donne pouvoir à	Madame Margaret DE GROOT
Madame Meryem GÜLSEN	donne pouvoir à	Monsieur René RETHORE
Madame Manon SALOMONI-GOMES	donne pouvoir à	Monsieur Laurent VANDERHAEGHE
Madame Joana DISTIN	donne pouvoir à	Monsieur Grégory MASSAMBA
Monsieur Alexis CABELLO	donne pouvoir à	Monsieur Alexandre VIEIRA
Madame Fatima GACEM	donne pouvoir à	Madame Sophie JACOTIN
Monsieur Jean-Pierre JACQUART	donne pouvoir à	Monsieur Claude ARNOU

#### Absents non représentés :

Monsieur Florian GERBER, Madame Marie KOUNDOU

#### EXPOSE :

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT, le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Comme chaque année, le Conseil municipal, décide de procéder à une reprise anticipée du résultat N-1, et doit délibérer sur son affectation dès le vote du budget primitif, et ce, sans attendre le vote du compte administratif qui doit avoir lieu pour cette année, avant le 30 juin 2025. Il est toujours possible d'effectuer des corrections par une décision modificative si des modifications devaient être apportées sur le compte administratif.

En conséquence, tous les restes à réaliser de l'exercice doivent figurer dans la colonne « report » du budget primitif 2025. Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont inscrits dans les prévisions du budget primitif 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'UNANIMITE (26 voix POUR), le Conseil municipal :**

**DÉCIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement 2024, soit 1 602 274,10 € à l'article 002 (Résultat reporté) au budget 2025.

**DÉCIDE** d'affecter en excédent de fonctionnement capitalisé, la somme de 877 026,27€ € à l'article 1068 au budget 2025.

**DÉCIDE** de reporter le déficit d'investissement 2024, soit 711 209,12 € à l'article 001 (Déficit reporté) au budget 2025.

**APPROUVE** l'affectation du résultat 2024, calculée comme suit :

Article R/002 – Excédent de fonctionnement 2024 reporté	1 602 274,10 €
Article R/1068 – Fonctionnement capitalisé en investissement	877 026,27 €
Article D/001 – Déficit d'investissement 2024 reporté	711 209,12 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Laurent VANDERHAEGHE



Nandy, le 25 mars 2025

Le Maire

René RÉTHORÉ





## BUDGET COMMUNE

### FICHE DE CALCUL DU RÉSULTAT PROVISOIRE 2024

SECTIONS	LIBELLES	2024
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Recettes estimées de l'exercice 2024	8 434 662,32
	Rattachement des Produits 2024	184 392,00
	<b>Total Recettes 2024 (A)</b>	<b>8 619 054,32</b>
	Dépenses estimées de l'exercice 2024	7 433 147,00
	Rattachement des Charges 2024	775 463,97
	<b>Total Dépenses 2024 (B)</b>	<b>8 208 610,97</b>
	<b>Résultat de l'exercice 2024 (C=A-B)</b>	<b>410 443,35</b>
	Excédent de Fonctionnement reporté (D) (2023)	2 068 857,02
	Reprise de la dissolution AFR	0,00
	<b>Résultat de clôture Fonct.(C+D)</b>	<b>2 479 300,37</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Recettes estimées de l'exercice 2024	1 656 615,99
	<b>Total Recettes 2024 (E)</b>	<b>1 656 615,99</b>
	Dépenses estimées de l'exercice 2024	2 627 555,60
	<b>Total Dépenses 2024 (F)</b>	<b>2 627 555,60</b>
	<b>Résultat de l'exercice 2024 (G=E-F)</b>	<b>-970 939,61</b>
	Déficit ou excédent d'investissement reporté (H) (2023)	259 730,49
	<b>Résultat de clôture Investiss. (I=G+/-H)</b>	<b>-711 209,12</b>
	Restes à réaliser Recettes 2024	1 096 764,64
	Restes à réaliser Dépenses 2024	1 262 581,79
	<b>Solde Restes à réaliser (J)</b>	<b>-165 817,15</b>
<b>Excédent ou Déficit de Financement global (I+J)</b>		<b>-877 026,27</b>
<b>Résultat global de clôture 2024 = (C+D) + (I+J)</b>		<b>1 602 274,10</b>

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 31-03-2025



ID : 077-217703263-20250331-20250204-DE